

6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation



Formulaires CERFA

N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Société GSM
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Patrice Gazzarin (Directeur Régional).....
Adresse : Les Technodes BP2
Commune : Guerville
Code postal : 78930
Nature des activités : Exploitation de carrière
Qualification :

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom commun Nom scientifique	Description
B1 - REPTILES	
Lézard vert <i>Lacerta bilineata (=viridis)</i>	Destruction directe de 4 à 5 ha garrigue et matorral utiles pour la reproduction ou le repos
Lézard catalan <i>Podarcis liolepis (=hispanica)</i>	Destruction possible d'habitats localisés le long des fronts de taille actuels.
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	
B2 - OISEAUX	
Espèces cibles de la demande de dérogation	
Fauvette orphée <i>Sylvia hortensis</i>	Destruction directe de 4 à 5 ha garrigue et matorral utiles pour la reproduction ou le repos
Monticole de roche <i>Monticola saxatilis</i>	Destruction temporaire d'habitat rupestre lors de la reprise des fronts de taille ouest.
Espèces secondaires	
Alouette lulu <i>Lulula arborea</i>	Destruction directe de 4 à 5 ha garrigue et matorral
Bruant zizi <i>Emberiza cirlus</i>	Idem
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Destruction d'habitats (6 ha garrigue et matorral utiles)
Monticole bleu <i>Monticola solitarius</i>	Destruction temporaire d'habitat rupestre lors de la reprise des fronts de taille ouest.
Fauvette mélanocéphale <i>Sylvia melanocephala</i>	Destruction d'habitats (6 ha garrigue et matorral utiles)
Fauvette passerinette <i>Sylvia cantillans</i>	
Hypolaïs polyglotte <i>Hippolaïs polyglotta</i>	
Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>	Destruction de 1 à 2 ha d'habitats ouverts utilisables
Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Destruction directe de 4 à 5 ha garrigue et matorral utiles

6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom commun Nom scientifique	Description
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	Destruction marginale de zones en friche
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>	
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	Destruction d'habitats (6 à 7 ha d'habitats à chêne vert utiles)
Merle noir <i>Turdus merula</i>	
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	
Pouillot de Bonelli <i>Phylloscopus bonelli</i>	
Roitelet à triple bandeau <i>Regulus ignicapillus</i>	
Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	
Rougegorge familier <i>Erythacus rubecula</i>	
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	
B3 – MAMMIFERES	
Espèces de chiroptères	
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Espèces pouvant se trouver éventuellement dans les fissures des parois des fronts de taille avec une probabilité très faible
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	
Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	Idem + destruction d'habitats de matorral et de garrigue favorables à la chasse, potentiellement utiles pour la reproduction
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	
Murin cryptique <i>Myotis crypticus</i>	
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	
Espèces communes terrestres	
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Destruction de moins de 5 ha d'habitats pouvant être utilisés
Genette commune <i>Genetta genetta</i>	Destruction de 9 ha d'habitats pouvant être utiles à l'espèce

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *		
Protection de la faune ou de la flore	Prévention de dommages aux cultures	Sauvetage de spécimens
Prévention de dommages aux forêts	Conservation des habitats	Prévention de dommages aux eaux
Inventaire de population	Prévention de dommages à la propriété	Etude écoéthologique
Protection de la santé publique	Etude génétique ou biométrique	Protection de la sécurité publique
Etude scientifique autre	Motif d'intérêt public majeur ☒	Prévention de dommages à l'élevage
Détention en petites quantités	Prévention de dommages aux pêcheries	
Autres		
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : extension d'une carrière d'extraction de calcaire pour la production de granulats à destination de la zone BTP de l'agglomération d'Alès		
Voir description détaillée aux chapitres « présentation du projet », « justification de la solution retenue et de l'intérêt public majeur » de l'expertise écologique du présent dossier.		

6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *	
Destruction ☒	Préciser : Destruction directe de milieux terrestres, boisements et matorrals de faible intérêt écologique et quelques hectares de milieux ouverts à semi-ouverts, favorables à la réalisation de tout ou partie du cycle biologique (reproduction, développement, alimentation, repos, ...) de plusieurs espèces de reptiles, oiseaux et mammifères présents.
Altération ☐	Préciser :
Voir description détaillée au chapitre « Analyse des effets du projet et mesures associées » de l'expertise écologique du présent dossier	

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *	
Formation initiale en biologie animale ☒	Préciser : Encadrement des entreprises en phase travaux par un écologue (spécialisé dans l'intégration environnementale des projets d'aménagement et de suivi à pied d'œuvre)
Formation continue en biologie animale	Préciser : Non défini.....
Autre formation	Préciser : Non défini.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION
Préciser la période : Phases travaux programmées sur plusieurs années selon les phasages de l'exploitation – Date de lancement espérée : 2021
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION
Régions administratives : Occitanie
Départements : Gard (30).....
Cantons : Alès-1.....
Communes : Bagard.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *	
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒	
Mesures de protection réglementaires ☐	
Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒	
Renforcement des populations de l'espèce ☐	
Autres mesures	Préciser :
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :	
Voir chapitre « Analyse des effets du projet et mesures associées » de l'expertise écologique du présent dossier	

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION	
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :	
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :	
Compte-rendu de l'encadrement environnemental en phase chantier par un écologue	
Rapport d'analyse générale des suivis menés dans le cadre des mesures du projet (atténuation et compensation).	
Mise en œuvre des mesures de compensation dans le cadre de conventions de gestion avec la commune de Bagard sur la parcelle cadastrale AB22	
Voir autres détails des mesures de suivis au chapitre « Analyse des effets du projet et mesures associées » de l'expertise écologique du présent dossier	

* cocher les cases correspondantes

6 Les espèces protégées concernées par une demande de dérogation

Cochez les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Pessac le 15 juin 2020 Votre signature
---	--